



CENTRE DE FORMATION AUTOMOBILE

288 rue Claude Bernard – BP 235

71011 MACON Cedex

T. 03 85 20 97 00

cfa@mdb.cci.fr

REGLEMENT INTERNAT 2022 – 2023

Le CFA propose une offre d'hébergement complète avec :

un internat de 134 places répartis en 41 chambres sur 4 étages équipées d'une salle de bain, un restaurant-self, un espace détente, un animateur à disposition et une équipe vie scolaire.

1 - L'ORGANISATION

Dès leur arrivée, le lundi matin, avant 9h05, les alternants :

- déposent leurs bagages, à l'exception de leur matériel scolaire, dans un local prévu à cet effet.
- Se dirigent en cours à la sonnerie de 9h05
- Montent leurs bagages dans les chambres à la fin des cours de l'après-midi.

Départ le vendredi : les alternants déposent leurs bagages dans le local prévu à cet effet, avant 7h30.

2 - L'HEBERGEMENT

Les horaires

- de 17h30 au lendemain matin 7h30 : l'accès des chambres est libre.
- à 7h35 maxi tous les jours : les chambres doivent être libérées.
- à 21h30, les accès du CFA sont fermés.
- à 22h15, dès la première sonnerie, les alternants doivent être dans leur chambre.

- à 22h30, toutes les lumières doivent être éteintes

La Direction se réserve le droit de modifier ces horaires en cours d'année, le cas échéant.
 Entre 21h et 21h30 : possibilité pour les alternants qui le souhaitent de rentrer leurs véhicules à l'intérieur du CFA, sous réserve de communiquer les immatriculations à la vie scolaire. Les véhicules doivent impérativement être sortis le lendemain matin avant 7h30.

Les règles d'hygiène et de sécurité

D'une façon générale, sont à proscrire dans les chambres :

- tous les appareils de type : écran plat, console de jeux, instruments de musique...
- (Seuls les tablettes et ordinateurs portables sont acceptés). **Le CFA dégage sa responsabilité en cas de vol.**
- tous les appareils électriques de type chauffage d'appoint, petit électroménager (ex : bouilloire ...)
- les aérosols (type déodorant en spray)
- les denrées périssables
- les objets pouvant être dangereux
- tout matériel autre que celui nécessaire à la vie quotidienne au CFA

Cette liste n'étant pas exhaustive, **tout apport d'un matériel quel qu'il soit, et non référencé ci-dessus devra faire l'objet d'une autorisation préalable auprès du Responsable éducatif.**

Il est également interdit :

- **d'introduire et de consommer de l'alcool ou des stupéfiants dans les chambres, dans l'enceinte ou aux abords du CFA (des contrôles avec un éthylotest pourront être effectués) et de rentrer sous l'emprise de l'alcool et / ou de stupéfiants**
- **de toute évidence, de consommer du tabac et d'utiliser une cigarette électronique, une chicha, un narguilé sont également proscrits.**
- **de jeter quoi que ce soit par les fenêtres**
- de visionner des vidéos à caractère violent ou pornographique
- de diffuser sur les réseaux sociaux des vidéos ou des photos relatives au quotidien de la vie en collectivité.
- d'entraver à la sécurité des biens et des personnes en dégradant les systèmes de sécurité.

Le parking :

Le parking mis à disposition à proximité du CFA est un espace public. Toutefois, le personnel du CFA a un droit de regard. Toute dérive liée à la sécurité routière ou à la tranquillité publique, à des consommations illicites seront sanctionnées. Cet espace public doit être maintenu en

LF/FS 06/07/2022

permanence propre grâce en utilisant les poubelles mises à disposition. En cas de non-respect, des alternants seront sollicités pour le nettoyage.

Tenue de l'espace hébergement

- les lits doivent être faits impérativement le lundi soir. Les chambres seront contrôlées par le service vie scolaire à 19h30
- **chaque matin la chambre doit être laissée propre, les vêtements ou accessoires doivent être rangés, lits faits, chambres aérées**
- un état des lieux des chambres est fait tous les matins par le personnel du CFA.
- **Il est strictement interdit de déplacer le mobilier dans les chambres**

La qualité de repos des apprentis doit être préservée au mieux

- la chambre est un lieu de travail, de lecture et de repos, à l'exclusion de toute autre activité.
- **le silence doit y régner après 22h30**
- l'utilisation du téléphone portable est à proscrire entre 22h30 et 7h00.
- des écouteurs doivent être utilisés après 22h30

Prise en charge médicale

En cas de maladie, malaise, incident de toute nature, l'équipe de permanence de nuit doit être prévenue immédiatement. L'équipe se rapprochera des services médicaux d'urgence et suivra les instructions.

Tout alternant faisant l'objet d'un traitement médical doit le signaler à la vie scolaire **et remettre ses médicaments et son ordonnance** par mesure de sécurité. Ils seront délivrés à l'alternant selon la prescription médicale et seront restitués le jour de son départ.

Le CFA suivra les recommandations gouvernementales en cas de dégradation de la situation sanitaire.

Le bon état des locaux et matériels

Chaque alternant possède la clé de sa chambre. Elle lui est remise par la vie scolaire le lundi midi. La clé est rendue à la vie scolaire, par l'alternant, lors de son dernier petit déjeuner. **En cas de départ anticipé, ne pas omettre de rendre la clé à la vie scolaire au moment du départ. Si la clé est perdue, elle sera facturée.**

Les occupants des chambres doivent en vérifier l'état en y entrant le lundi soir et remettre un état des lieux signé aux assistants éducatifs avant 18h30. Si une anomalie est constatée dans le courant de la semaine lors du contrôle journalier des chambres, elle sera imputée aux occupants.

Les alternants sont chargés de l'entretien de leur chambre (voir règlement affiché dans chaque chambre, règlement intérieur du C.F.A. en ce qui concerne les dégradations).

En cas d'oubli de draps, et à titre exceptionnel, une location sera **exigée**.

Pour toute dégradation anonyme dans un étage, le coût de réparation sera imputé aux alternants.

3 - LA RESTAURATION

Le restaurant du C.F.A. est ouvert du lundi midi au vendredi matin (pas de repas le vendredi midi).

Le petit déjeuner est servi de 7h00 à 7h45, les repas sont servis de 12h00 à 13h00 et de 18h45 à 19h20.

Les alternants disposent d'une carte magnétique, strictement personnelle, alimentée par paiement chaque semaine qui leur permet d'accéder au self.

En cas de perte ou de détérioration, la carte est facturée 5 €.

A la fin du repas, **la vaisselle et les couverts doivent être déposés dans les casiers prévus à cet effet.**

Une tenue et une attitude correcte sont exigées de tous les convives prenant leurs repas.

L'emprunt de vaisselle et couverts n'est pas autorisé.

Aucune diminution de tarif suite à une absence injustifiée n'est admise (voir chapitre "absences justifiées ou injustifiées" du règlement intérieur). Les régularisations éventuelles sont faites en fin de période sur la suivante.

4 - L'ANIMATION ET LES LOISIRS

Salle de détente

Horaires d'ouverture : de 12h à 13h30, de 17h30 à 22h15 et pendant les récréations.

Jeux

Billard, tables de ping-pong, baby-foot, jeux de fléchettes, console de jeux, boules de pétanque.

Toute détérioration ou perte du matériel emprunté en entraînera la facturation à l'alternant emprunteur.

Vidéo

Une télévision est à disposition. En fonction des programmes, une projection sur grand écran est prévue.

Animations

Des animations ludiques et sportives sont organisées à la fin des cours (piscine, musculation, football, bowling, karting, etc...) et sont encadrées par un animateur.

Des sorties peuvent avoir lieu dans la semaine. Seuls sont autorisés à participer à ces sorties, les alternants majeurs et les mineurs possédant une autorisation parentale. Selon les activités, une participation financière pourra être demandée.

Devoirs

Des temps de travail seront programmés pour les CAP 1^{ère} année et les Secondes, une fois par semaine, selon l'activité du service vie scolaire.

Mise à disposition d'une salle de travail en autonomie le soir entre 17h30 et 22h15.

Informatique

Un accès WIFI est également à disposition de 7h30 à 22h30. Chaque alternant possède un identifiant et un code lui permettant d'accéder à l'informatique pédagogique et au WIFI. Ce code est donné en début d'année. Les salles informatiques peuvent être mises à disposition le soir sur demande auprès du service vie scolaire, pour une utilisation pédagogique.

La Direction déléguée à la vie scolaire et son équipe reste à votre écoute.

Fait à Mâcon, le 11/07/22

Pour l'équipe de Direction



David ROUSSEAU